



Conseil d'administration

319^e session, Genève, 16-31 octobre 2013

GB.319/INS/13(Rev.)

Section institutionnelle

INS

Date: 28 octobre 2013

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

Rapport oral de la présidente du groupe de travail

Améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail s'est réuni deux fois le mercredi 23 octobre 2013 et une fois le lundi 28 octobre 2013. En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration, j'ai présidé les séances alors que M. Funes de Rioja, Vice-président employeur, et M. Cortebecq, Vice-président travailleur, s'exprimaient au nom de leur groupe respectif. Le groupe de travail a estimé que le document¹ établi par le Bureau pour la présente session fournissait la documentation qu'il avait demandée à la session de mars 2013 et qu'il reflétait en outre les travaux de la réunion d'intersession du groupe consultatif basé à Genève². Ce document compte quatre parties comme suit: Partie A – Enseignements tirés de la 102^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2013); Partie B – Questions pour lesquelles un consensus existe; Partie C – Questions dont l'examen doit se poursuivre; et Partie D – Deux formules possibles pour la réforme. Sur ma proposition, le groupe de travail est convenu d'examiner les Parties A et D à ses séances du mercredi 23 octobre 2013, étant entendu qu'il avait la possibilité en outre de formuler des observations générales au sujet des propositions d'amendements³ au Règlement de la

¹ Document GB.319/WP/GBC/1.

² Ce groupe comprend les coordonnateurs régionaux et les secrétaires du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

³ Document GB.319/LILS/1(Rev.1).

Conférence internationale du Travail qui doivent être examinées par la Section des questions juridiques et des normes internationales du travail dans le courant de la semaine. La troisième séance du groupe de travail, tenue le lundi 28 octobre 2013, a permis aux participants de formuler des observations sur les Parties B et C du rapport et de débattre d'un autre document soumis par ailleurs⁴, qui porte sur l'application de la réforme du Conseil d'administration.

2. *Prenant la parole au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC)*, un représentant du gouvernement de l'Australie dit adhérer aux objectifs de la réforme, qui vise pour l'essentiel à rationaliser pour améliorer les procédures et les résultats. Le rapport que le Directeur général a présenté à la 102^e session (2013) de la Conférence, d'un style nouveau et tourné vers l'avenir, est tout à fait pertinent. Il convient d'associer les gouvernements plus étroitement à l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence par des consultations préalables et des questionnaires. Le GASPAC est favorable à un réexamen du Règlement de la Conférence et du mandat de ses commissions. La Commission de proposition devrait examiner les résolutions présentées à la Conférence. Les deux formules proposées dans la Partie D sont réalisables et réalistes, et le GASPAC n'a pas de préférence pour l'une ou pour l'autre.
3. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, un représentant du gouvernement du Niger prend note des améliorations apportées à l'organisation de la plénière à la session de 2013 de la Conférence. Le Règlement de la Conférence internationale du Travail devrait être modifié de façon à éviter les séances supplémentaires nécessaires pour confirmer la suspension des dispositions du Règlement. Le groupe de l'Afrique est favorable à la tenue du Sommet sur le monde du travail mais estime que celui-ci devrait être plus interactif, et il propose à cet égard d'établir le calendrier à l'avance et d'envoyer les invitations trois ou quatre mois avant le début de la session. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les procédures de vote et d'adoption des textes, mais la gestion des conclusions devrait être plus efficace. Les présidents des commissions devraient être choisis aussi vite que possible, avec une représentation équilibrée des régions. La gestion du temps doit être améliorée. Le groupe de l'Afrique est favorable à la deuxième des formules proposées dans le document. Les réunions de groupe devraient avoir lieu la veille de l'ouverture de la Conférence, le temps de parole devrait être limité, certaines activités préparatoires pourraient se faire par courrier électronique et les travaux de la Commission de l'application des normes pourraient être écourtés d'une journée. Le Bureau devrait examiner la possibilité de réduire la charge de travail.
4. *Prenant la parole au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)*, une représentante du gouvernement du Costa Rica déclare que le rapport rend compte des consultations tenues et de plusieurs points de vue exprimés par son groupe à des séances précédentes du groupe de travail. Elle se dit préoccupée par certaines propositions relatives aux activités organisées en marge de la Conférence et aux séances d'information, estimant que celles-ci ne devraient pas avoir lieu à l'heure du déjeuner. Les programmes de travail de la Conférence doivent être réalistes. La séance d'ouverture doit être encore écourtée grâce à une utilisation accrue de la technologie. Il ne faut pas enlever de l'importance au rapport du Président du Conseil d'administration car c'est le seul moyen dont le Président dispose pour s'adresser à l'ensemble des mandants de l'OIT. Le thème du Sommet sur le monde du travail devrait être défini suffisamment longtemps à l'avance et à l'issue de consultations étendues. Il faudrait écourter la procédure d'adoption des rapports sans toutefois la supprimer. Le GRULAC s'appliquera autant que possible à présenter en temps opportun des candidats au profil approprié pour la présidence des commissions. Il ne faut pas réduire les temps de parole alloués mais en faire strictement

⁴ Document GB.319/WP/GBC/INF/1.

respecter les limites. Le Bureau devrait établir des statistiques sur les économies réalisées grâce au report de la traduction du *Compte rendu provisoire* et informer les coordonnateurs régionaux et les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs dès que les CRP sont mis en ligne, en mentionnant clairement le délai s'appliquant au dépôt des amendements. Il conviendrait de modifier le Règlement de la Conférence internationale du Travail pour permettre d'abrégier la séance d'ouverture. Le temps alloué aux travaux des commissions ne devrait pas être réduit en principe. Le GRULAC est tout à fait opposé à la première des formules proposées, qui prend en compte uniquement le rôle normatif de la Conférence. L'intervenante répète que le GRULAC tient à ce que les travaux du groupe de travail tripartite sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes soient pris en considération par le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail, qui est pleinement compétent pour traiter de tout élément concernant l'amélioration de la Conférence, et notamment de la Commission de l'application des normes, qui est une commission comme les autres. La composition des groupes de rédaction devrait continuer de respecter la formule 2-1-1 et le temps de parole alloué aux intervenants s'exprimant en leur nom propre ou au nom d'un groupe ne devrait pas être réduit. Le GRULAC convient qu'il faut écourter les sessions de la Conférence mais il craint que les commissions ne disposent plus du temps nécessaire pour réaliser leurs travaux, si la deuxième formule proposée par le Bureau est retenue. L'oratrice souligne que la réforme n'est pas un simple exercice de maîtrise des coûts. Les conséquences en termes de dotation en personnel des séances de nuit nécessaires, des réunions préparatoires du dimanche, des séances prévues le samedi et de l'ouverture des bars et restaurants ces jours-là doivent être prises en compte. Les réunions de groupe pourraient avoir lieu juste après la séance d'ouverture. Certains travaux préparatoires pourraient être entrepris par courrier électronique.

5. *Dans une déclaration commune prononcée au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM)*, la représentante du gouvernement du Danemark et celle du gouvernement de la Hongrie se réjouissent des progrès accomplis du fait de la présentation de propositions concrètes, notamment l'approche nouvelle consistant à organiser une session de la Conférence d'une durée de deux semaines, et d'autres idées visant à rendre la Conférence plus efficace, plus dynamique et plus utile. Le groupe souligne la valeur et l'utilité d'une mise à l'essai, ainsi que la nécessité de dégager un consensus concernant le choix des propositions qui en feront partie lors de la prochaine session de la Conférence. A la deuxième séance du groupe de travail, le Bureau devrait établir des projets de décisions contenant des propositions concrètes qui seraient appliquées à titre expérimental à la session de 2014, y compris en vue du passage à un calendrier sur deux semaines, sans oublier cependant que deux questions normatives sont inscrites à l'ordre du jour de cette session. Une amélioration a été constatée s'agissant de la séance d'ouverture, mais le Directeur général devrait être le seul orateur de marque à s'exprimer à cette occasion. Il est appréciable de pouvoir assurer, à la présente session du Conseil d'administration, le suivi de la discussion sur l'excellent rapport soumis par le Directeur général. Les allocutions des chefs d'Etat devraient avoir lieu au cours d'une seule journée consacrée à la session de haut niveau, qui prendrait éventuellement la forme du Sommet sur le monde du travail. Ce dernier doit s'articuler autour d'un thème porteur afin de susciter des discussions dynamiques et interactives, et mettre l'accent sur les contributions de l'OIT et sur ses réussites. Il faut réduire le temps consacré à l'adoption des rapports, notamment en limitant la durée des interventions. L'organisation de séances d'information avant la session est un bon principe, mais les renseignements fournis dans ce cadre devraient aussi être communiqués par courrier électronique aux coordonnateurs régionaux. Les plans de travail des commissions chargées d'une discussion générale devraient être mis en ligne plus tôt, les points à l'examen pourraient contribuer à rationaliser le travail des commissions et les conclusions devraient être plus courtes, mieux ciblées et libellées en termes clairs. Les PIEM sont favorables au report de la traduction du *Compte rendu provisoire*. Des efforts doivent être faits pour limiter davantage les coûts de l'impression et de la distribution et

pour mieux exploiter les technologies de l'information. La durée de la Conférence est une question fondamentale. Si elle est raccourcie, les délégués et les experts pourraient participer à la session d'un bout à l'autre. Les PIEM reconnaissent les mérites des deux formules proposées et suggèrent que la session d'une durée de deux semaines soit mise à l'essai en 2014; cependant, ils souhaitent recevoir l'assurance que cette réduction de durée n'aura pas de conséquences négatives sur les travaux de la Commission de l'application des normes. Les PIEM émettent des doutes sur la procédure de sous-amendement proposée. La question du maintien des discussions récurrentes après 2016 devrait rester ouverte tant que l'examen du Conseil d'administration n'est pas terminé. Les PIEM ne sont pas favorables à l'inscription d'au moins une question normative à l'ordre du jour de chaque cycle.

6. *Une représentante du gouvernement de la Suisse* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM et accueille favorablement les deux formules proposées pour une session de la Conférence d'une durée de deux semaines, dont chacune présente des avantages. Le gouvernement partage globalement l'analyse du Bureau concernant les changements mis à l'essai en 2013. Les activités organisées en marge de la Conférence devraient être plus clairement définies; les présidents des commissions devraient être désignés le plus tôt possible; enfin, l'adoption des rapports, les votes et la séance de clôture devraient se tenir sur une seule journée.
7. *Un représentant du gouvernement de la Fédération de Russie* estime que la Conférence devrait durer moins longtemps afin d'assurer des discussions axées sur les résultats qui soient mieux ciblées. Les gouvernements devraient en outre éviter d'émettre des opinions déjà exprimées dans les déclarations des groupes. Il conviendrait enfin de prêter toute l'attention requise à la question de la traduction des documents en temps voulu dans toutes les langues officielles de l'OIT.
8. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* souligne que les activités organisées en marge de la Conférence devraient être limitées, selon des critères clairement définis. Seuls le Directeur général et le Président du Conseil d'administration devraient prendre la parole à la séance d'ouverture; la discussion en plénière ne devrait porter que sur le rapport du Directeur général; quant au rapport du Président, il pourrait être présenté oralement. Le Sommet sur le monde du travail devrait se tenir sur une seule journée, dont la date devrait être fixée bien à l'avance. Les sujets abordés par le panel de haut niveau devraient faire l'objet de consultations; les plans de travail provisoires devraient être communiqués plus tôt; le projet de conclusions devrait être plus court et axé sur les questions et mesures essentielles; les présidents des commissions devraient être désignés plus tôt; le temps de parole ne devrait pas être écourté; et tous les discours devraient être mis en ligne sur le site Web de l'OIT.
9. *Un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran* souscrit à la déclaration du GASPAC. Le Bureau devrait mettre à profit la 103^e session pour mettre à l'essai de nouvelles améliorations; le rôle des gouvernements dans le processus d'établissement de l'ordre du jour de la Conférence et du Conseil d'administration devrait être en outre renforcé. L'orateur appelle l'attention sur les éléments perturbateurs non identifiés qui ont pénétré de force dans la salle de la séance plénière pendant la Conférence et demande que soient prises des mesures de sécurité efficaces.
10. *Une représentante du gouvernement de la Chine* félicite le Directeur général pour son rapport de 2013, particulièrement bien ciblé et structuré. Une gestion du temps plus efficace a permis à la Conférence de prendre fin une demi-journée plus tôt que prévu. Les gouvernements devraient être pleinement consultés au sujet des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour avant leur soumission au Conseil d'administration; la Commission de proposition devrait s'occuper des résolutions; la formule de composition

de trois fois huit membres envisagée pour les groupes de rédaction défavorise les gouvernements. Le gouvernement de la Chine se prononce en faveur de la première formule proposée.

11. *Un représentant du gouvernement de la France* souscrit à la déclaration du groupe des PIEM. Il déclare que le gouvernement de la France penche en faveur de la première formule et aimerait voir appliquer les améliorations possibles dès 2014.
12. *Le porte-parole des employeurs* déclare que son groupe est persuadé qu'une session de la Conférence d'une durée de deux semaines est possible, pour peu que des améliorations soient apportées en matière de préparation, de méthodologie et de gestion du temps. Il dit préférer la seconde formule, estimant cependant que des éclaircissements peuvent être donnés à propos des sujets de préoccupation soulevés par la première formule. L'action normative ne devrait pas être automatique. Le Bureau devrait profiter de la réunion du groupe de travail qui se tiendra le 28 octobre pour présenter de nouvelles propositions.
13. *Le porte-parole des travailleurs* rappelle que son groupe, à la 317^e session du Conseil d'administration (mars 2013), s'est clairement opposé à la proposition d'une session de deux semaines de la Conférence, durée pourtant privilégiée dans les deux formules présentées. Il n'est pas d'avis qu'une session de deux semaines favoriserait une participation de haut niveau. Il est essentiel que la réforme repose sur un consensus. Il y a certaines lignes rouges que le groupe des travailleurs ne peut franchir. Le temps accordé aux commissions techniques et normatives et à la Commission de l'application des normes ne peut être réduit; le temps accordé pour les réunions du groupe des travailleurs ne peut être réduit; le temps accordé aux comités de rédaction ne peut être réduit: ces changements affaibliraient la Conférence. Le groupe des travailleurs ne peut souscrire à la première formule d'un cycle sur deux ans des travaux de la Conférence, qui se traduirait par l'alternance d'une session plus importante et d'une session moins importante et réduirait de ce fait la participation. La limitation du temps de parole à cinq minutes est trop restrictive, en particulier pour la Commission de l'application des normes. Les membres des bureaux des commissions doivent pouvoir prendre la parole pendant 15 minutes. Les discussions récurrentes nécessitent également du temps et de la visibilité si l'on veut respecter l'esprit de la Déclaration sur la justice sociale. Le Groupe de travail tripartite sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes devrait continuer de débattre des questions relatives aux procédures suivies par cette commission. Les conclusions des discussions générales et des discussions récurrentes doivent pouvoir être présentées sur plus de cinq pages. Des réunions préparatoires tripartites sont coûteuses et limiteraient la représentation. Le Bureau devrait présenter de façon détaillée les coûts associés à la tenue d'une session de la Conférence de plus courte durée et les économies qu'elle permettrait de réaliser. Il est possible que les réductions de durée contribuent à accroître les frais de personnel et les coûts liés aux heures supplémentaires. La réduction des dépenses n'est pas le seul critère: la Conférence doit remplir ses cinq fonctions. Trois séances par jour pour les commissions imposeraient un rythme trop soutenu qui ne laisserait pas le temps nécessaire pour l'élaboration, la présentation et l'examen des amendements; le groupe des travailleurs ne comprend pas le sens de l'expression «une procédure d'amendement améliorée». La présente procédure est tout à fait satisfaisante. Si une partie de la plénière devait se dérouler en parallèle avec les séances des commissions afin de réduire les frais de location lors de la troisième semaine, cette possibilité pourrait être envisagée. Le porte-parole des travailleurs demande au Bureau de présenter une proposition révisée qui ne réduise pas les délais impartis aux commissions techniques et à la Commission de l'application des normes, par exemple en prévoyant l'adoption des rapports des commissions le deuxième samedi de la session. Cette demande ne doit pas être assimilée à l'acceptation d'une session de deux semaines par le groupe des travailleurs, mais doit simplement être considérée comme un moyen d'envisager d'autres possibilités.

14. A sa troisième séance, le groupe de travail a examiné un addendum⁵ contenant une version révisée de la deuxième option proposée dans le document GB.319/WP/GBC/1 pour une session de la Conférence de deux semaines, sans réduction du temps alloué à la Commission de l'application des normes, aux commissions et aux groupes de rédaction. La Conférence commencerait le lundi de la première semaine et irait jusqu'au samedi de la seconde semaine. Les parties technique et politique de la Conférence se chevaucheraient. La session consécutive à la Conférence du Conseil d'administration pourrait se tenir dans l'après-midi du dernier samedi ou dans la matinée du lundi suivant.
15. *S'exprimant au nom du GRULAC*, un représentant du gouvernement du Costa Rica note que l'addendum contient beaucoup des suggestions de leur groupe. Il conviendrait, dans la mesure du possible, de ne pas programmer de séances de nuit ou en fin de semaine et les séances d'information ne devraient pas avoir lieu à l'heure du déjeuner. Le groupe appuie le projet de décision.
16. *S'exprimant au nom des PIEM*, un représentant du gouvernement du Danemark demande que le consensus soit un principe directeur du processus de réforme, et que l'on s'accorde sur la possibilité de mettre les propositions à l'essai en 2013 et 2014. Les PIEM espèrent qu'une réforme pertinente de la Conférence sera concrétisée en juin 2015 sur la base d'un accord tripartite. Ils accueillent favorablement la proposition remaniée d'une structure de session limitée à deux semaines. Les groupes devraient avoir accès à des informations appropriées sur les travaux de la Conférence suffisamment à l'avance pour les mettre à profit pendant leurs travaux préparatoires (par exemple, les plans de travail provisoires devraient être disponibles bien avant le début de la session). Les questions inscrites à l'ordre du jour ne requièrent pas toutes le même temps de discussion; et les discussions récurrentes ne doivent pas se transformer en exercices répétitifs. La plénière doit être plus dynamique; l'intervenant réitère la déclaration antérieure de son groupe concernant le Sommet sur le monde du travail et la nécessité de le doter d'un thème porteur. Il appuie les propositions de mise à l'essai pour la session de 2014 et suggère d'y ajouter celle du renforcement du recours aux technologies et de la création d'un site Web sécurisé. Le Conseil d'administration devrait décider, au cours de sa présente session, d'autoriser une durée de deux semaines pour la session de la Conférence plutôt que de reporter cette décision à mars 2014, et ce afin de laisser le temps nécessaire à une planification appropriée.
17. *S'exprimant au nom du GASPAC*, un représentant du gouvernement de l'Australie déclare apprécier la version révisée de la proposition. Il faudrait recourir davantage au courrier électronique pour les préparatifs. Afin d'économiser le papier, il convient d'utiliser la technologie. Le groupe de travail devrait continuer d'explorer en permanence les pratiques et les méthodes de travail de la Conférence.
18. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* déclare appuyer l'addendum et le projet de décision.
19. *Le porte-parole des employeurs* adhère entièrement à une structure de deux semaines proposée. Avec de bonnes méthodes de travail et le recours accru à la technologie, les séances de nuit et les séances ad hoc deviennent inutiles. L'ordre du jour de la Conférence devrait comporter deux questions, à savoir une question normative ou une discussion générale, et, du moins pour la période de roulement de sept ans, une discussion récurrente. Une première session du Conseil d'administration pourrait se tenir pendant la deuxième semaine de la Conférence, suivie d'une session plus courte après la Conférence, le dernier samedi. Des consultations informelles qui se tiendraient, dans le cadre d'un sous-groupe ou

⁵ Document GB.319/WP/GBC/1(Add.).

d'un groupe de travail restreint, avant la session de mars du Conseil d'administration pourraient aider le Bureau à préciser encore la réforme. L'orateur déclare approuver les sections 3, 4 et 5 de la proposition remaniée. La Commission de l'application des normes n'ayant plus à examiner la question du travail forcé au Myanmar, une journée se trouve ainsi libérée. Le groupe des employeurs appuie le projet de décision.

20. *Le porte-parole des travailleurs* déclare que le temps octroyé pour étudier l'addendum est insuffisant, mais il reconnaît que les commentaires formulés précédemment par son groupe ont été pris en compte et que le temps alloué aux réunions de groupe et aux autres réunions a été rétabli. Il pourrait être intéressant de prévoir avant la Conférence des séances d'information pour les représentants des travailleurs; le Bureau devrait préciser comment l'on pourrait procéder à cette fin. Les partenaires sociaux ont besoin de temps pour arriver à une position commune, c'est pourquoi – ce qui n'est pas le cas des gouvernements – il leur faut des réunions de groupe en nombre suffisant. Le plan de travail de la Commission de l'application des normes, comportant les réunions de groupe, devrait être disponible à la session de mars du Conseil d'administration – sur ce point aucune réduction n'est acceptable. En mars, le Bureau devrait donner une définition précise des activités en marge de la Conférence. Les porte-parole des employeurs et des travailleurs devraient prononcer une allocution à la séance d'ouverture de la Conférence; il y a lieu de maintenir la discussion du rapport du Directeur général; des éclaircissements s'imposent quant à la façon de traiter le rapport du Président du Conseil d'administration. Vu les deux questions normatives prévues en 2014, il est d'autant plus important de choisir les présidents de commission suffisamment tôt; le groupe approuve le report de publication du *Compte rendu provisoire*; il n'est pas opposé à l'idée d'un comité de rédaction permanent. L'orateur appuie le projet de décision, ce qui ne veut pas dire pour autant que le groupe des travailleurs est favorable à une session de la Conférence d'une durée de deux semaines. Des propositions plus détaillées devront être présentées en mars et le groupe aura alors besoin d'assez de temps pour les examiner. Afin d'avancer, des consultations tripartites informelles pourraient être envisagées entre les sessions.
21. Les consultations mentionnées par les porte-parole des employeurs et des travailleurs pourraient avoir une incidence sur les coûts. L'incidence serait légère si celles-ci étaient menées dans le cadre du groupe consultatif tripartite basé à Genève, comme suggéré par les travailleurs. Les employeurs prévoient que les discussions visant à faciliter les décisions relatives à la réforme qui seront prises en mars 2014 pourraient avoir des incidences sur l'élaboration des politiques et ils estiment qu'il vaudrait mieux tenir les consultations au sein d'un sous-groupe du groupe de travail. Le financement à prévoir à cet effet serait de l'ordre de 50 000 à 80 000 dollars E.-U., sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration. Le Bureau compte discuter avec les groupes dans les deux prochains jours pour régler cette question.
22. *S'exprimant au nom du GRULAC*, un représentant du gouvernement du Costa Rica déclare que, dans la mesure du possible, il devrait y avoir une commission pour chaque question inscrite à l'ordre du jour, le Conseil d'administration établissant l'ordre du jour de la Conférence et les modalités de la discussion pour chaque question. La commission chargée de la discussion récurrente devrait être une commission permanente.
23. *S'exprimant au nom des PIEM*, une représentante du gouvernement de la Hongrie appuie la procédure révisée d'établissement de l'ordre du jour qui est présentée dans le document et qui comprend la tenue de consultations informelles; toute procédure de ce type doit prévoir des délibérations sur le nombre des questions à traiter, ainsi que sur le format et le type de la discussion. La procédure d'établissement de l'ordre du jour devrait être consensuelle et le recours au vote ne devrait être qu'une solution de repli. L'intervenante reconnaît les efforts déployés par le Bureau pour permettre aux mandants de formuler des propositions de questions à inscrire à l'ordre du jour. Les résolutions devraient être traitées

par la Commission de proposition. Il conviendrait de rendre le Règlement de la Conférence internationale du Travail plus clair et plus facile à utiliser; il devrait refléter précisément la pratique établie et les résultats du processus de réforme. La procédure de double discussion devrait être la règle pour les activités normatives. Les PIEM réitèrent leur appui ferme au mécanisme de révision des normes qui permet de fournir des informations sur les questions normatives, et de ne tenir les réunions préparatoires que lorsque le Conseil d'administration les juge nécessaires. Les questions techniques ne devraient pas être abordées en plénière, mais en commission, afin de permettre la tenue d'un débat, l'élaboration d'un texte et la production d'un résultat. La séance d'ouverture devrait être raccourcie, et la réforme de la plénière devrait se traduire par une valeur ajoutée à la Conférence et par l'accroissement de sa visibilité. Le centrage du débat en plénière est une bonne idée, qui pourrait être mise en œuvre soit par le biais de sessions thématiques, soit en concevant la plénière comme le Sommet sur l'emploi de 2009. Le nombre des activités organisées en marge de la Conférence devrait être limité au minimum, et les séances informelles d'information ne devraient pas surcharger la Conférence. S'agissant des méthodes de travail des commissions, les conclusions devraient être brèves, ciblées et rédigées de façon claire; la gestion du temps pourrait être améliorée, notamment par la limitation de la durée des interventions; les groupes de rédaction pourraient commencer leurs travaux plus tôt dans la soirée suivant les discussions en commission; trois écrans, un pour chaque langue, pourraient être installés dans chaque salle, et un site Web sécurisé devrait être mis en place. Les conditions relatives à la taille des délégations ne devraient pas être trop détaillées. Il convient de réduire le nombre de documents imprimés, et le Bureau devrait communiquer des chiffres quant aux économies réalisées.

24. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, un représentant du gouvernement du Niger, tout en relevant le consensus sur les principes directeurs et les objectifs de la réforme, fait observer que certaines questions de fond restent en suspens. C'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'établir l'ordre du jour de la Conférence en temps voulu et de déterminer la nature et le nombre des questions à inscrire, mais la Conférence devrait aussi avoir la possibilité de faire figurer une question à l'ordre du jour de l'une de ses sessions ultérieures. La procédure révisée d'établissement de l'ordre du jour qui est proposée est pertinente, mais les consultations devraient être étendues aux gouvernements. La Commission des résolutions ne devrait pas être réactivée, car les résolutions qui se rapportent à des questions urgentes sont toujours recevables. Le groupe de l'Afrique soutient la proposition révisée relative aux procédures normatives. Les commissions chargées des questions techniques et des discussions récurrentes devraient être maintenues. L'orateur se prononce en faveur du maintien du cycle de sept ans pour les questions récurrentes, tout en restant ouvert à l'examen d'autres propositions. Les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général devraient faire l'objet de brefs débats thématiques. Les consultations devraient se poursuivre concernant: le droit de vote au sein des commissions; la simplification du Règlement de la Conférence internationale du Travail; les langues des commissions; et les motions, résolutions et amendements. Même si les travaux visant à améliorer le fonctionnement de la Commission de l'application des normes et la réforme de la Conférence devraient demeurer distincts dans un premier temps, ces deux questions pourront par la suite être traitées de manière conjointe. La composition des comités de rédaction devrait être la suivante: 8-4-4. Les présidents des commissions doivent posséder une bonne connaissance de la Conférence, l'équilibre régional étant toutefois important.
25. *S'exprimant au nom du GRULAC*, un représentant du gouvernement du Costa Rica souligne que les questions figurant à l'ordre du jour devraient être des thèmes d'actualité et devraient être proposées par les mandants. Le Conseil d'administration devrait encore avoir la possibilité d'inscrire en juin une question à l'ordre du jour, pour discussion à la session de la Conférence de l'année suivante. Une discussion récurrente ne devrait pas déboucher systématiquement sur une question normative. Des écrans devraient être

installés pour faciliter le traitement des amendements. Les articles 24, 58 et 59 du Règlement de la Conférence internationale du Travail devraient être modifiés à l'effet d'inclure l'espagnol au nombre des langues officielles de la Conférence. L'article 63 du Règlement devrait être modifié. Les discussions générales et les discussions récurrentes sont clairement distinctes et visent des objectifs différents. Les programmes de travail relatifs à ces deux types de discussion devraient être réalistes; toutefois le but visé est non pas de parvenir plus rapidement à des conclusions mais de répondre aux besoins des Etats Membres. Un temps suffisant devrait être consacré à l'élaboration de nouvelles normes. La composition des délégations des pays devrait être équilibrée, comme énoncé à l'article 3 de la Constitution de l'OIT.

26. *Un représentant du gouvernement de l'Inde* se dit favorable à la tenue de consultations informelles avant la présentation au Conseil d'administration des propositions de questions à inscrire à l'ordre du jour; la procédure de double discussion devrait être la seule procédure applicable en cas d'activité normative, car elle permet des consultations interministérielles plus larges; une réunion préparatoire ou une discussion récurrente ne peut pas remplacer la première session d'une procédure de double discussion. L'intervenant appuie la proposition selon laquelle le rapport du Directeur général serait examiné dans le cadre d'une discussion de trois jours en plénière. Il convient de veiller à préserver le tripartisme au moment de traiter la question de la participation de personnes autres que les délégués et les conseillers techniques à la Conférence.
27. *Le porte-parole des travailleurs* déclare qu'une commission devrait être mise sur pied pour traiter chaque question à l'ordre du jour. Le Bureau devrait formuler des propositions concrètes pour distinguer les questions générales des questions récurrentes. D'autres consultations sont nécessaires en ce qui concerne les points abordés dans la Partie C du document. La composition des comités de rédaction devrait être basée sur un multiple de quatre, 8-8-8 au maximum. Le problème des délégations incomplètes persiste, certains gouvernements n'envoyant pas le nombre requis d'employeurs et de travailleurs.
28. *Le porte-parole des employeurs* déclare que l'ordre du jour devrait certes être établi aussi tôt que possible, mais que les questions devaient impérativement être d'actualité. Le groupe des employeurs prend note des opinions exprimées concernant les discussions générales et les discussions récurrentes. Le processus de discussion récurrente sera examiné au terme du cycle de sept ans. Une interaction accrue est nécessaire en plénière et, à cet égard, la tenue de brefs débats thématiques pourrait être une solution. Les rapports devraient être adoptés à l'issue d'un seul vote en plénière. S'agissant de l'équilibre au sein des délégations, des informations complémentaires devraient être communiquées quant aux raisons du problème. Les commissions devraient être présidées par des personnes ayant une bonne connaissance de l'Organisation et de ses méthodes de travail; dans un souci de gain de temps, les groupes de rédaction et les commissions devraient travailler en parallèle.

Examen de l'application de la réforme du Conseil d'administration

29. J'ai ensuite invité le groupe de travail à passer au document d'information⁶ dont il était saisi et qui portait sur l'examen de l'application de la réforme du Conseil d'administration.
30. *S'exprimant au nom du GASPAC*, un représentant du gouvernement de l'Australie constate avec satisfaction que la séance plénière continue du Conseil d'administration se déroule de

⁶ Document GB.319/WP/GBC/INF/1.

manière relativement fluide et efficace. Le fait que la présidente soit si volontiers disposée à participer avec les groupes régionaux à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour est très apprécié. Une réflexion et un débat s'imposent sur la procédure à suivre pour présenter un amendement aux projets de décision, procédure qui devra être précisée en mars. Il est également judicieux de soumettre au plus vite un projet d'ordre du jour annoté au groupe de sélection. Il conviendrait en outre de signaler aussi rapidement que possible les modifications apportées au programme de travail du Conseil d'administration, et de faire connaître au plus vite les questions susceptibles d'être traitées, de manière à permettre aux gouvernements de consulter leurs capitales. Les sessions du Conseil d'administration, ainsi que celles de la Conférence, devraient se dérouler sans qu'il soit fait usage de documents imprimés.

- 31.** *S'exprimant au nom du groupe des PIEM*, une représentante du gouvernement du Canada se déclare globalement satisfaite de la réforme, mais note cependant qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter d'autres modifications au *Recueil de règles applicables au Conseil d'administration du Bureau international du Travail*. Il faut améliorer le processus de consultation avec les membres du Conseil d'administration, notamment lorsqu'il s'agit de modifier l'ordre du jour: les partenaires sociaux disposent de leurs propres secrétariats à Genève, ce qui n'est pas le cas des gouvernements. Le bureau devrait organiser avant les sessions des séances de consultation, par vidéoconférence ou courrier électronique, afin que ses rapports puissent être plus rapidement disponibles. L'ordre du jour mieux ciblé et le recours à des documents d'information ont laissé davantage de temps au débat politique et décisionnel. Cependant, le fonctionnement du groupe de sélection doit encore être amélioré. Le projet d'ordre du jour devrait être communiqué rapidement au groupe de sélection, accompagné de précisions quant à l'origine et à la raison d'être des questions qui vont être traitées, d'une évaluation du temps nécessaire à leur examen et d'une indication concernant les questions dont l'examen pourrait être reporté si nécessaire. Une liste des questions inscrites d'office pourrait être publiée sur le site Web du Conseil d'administration. La Section de haut niveau ne devrait pas se réunir systématiquement. L'intervenante approuve la liste des questions appelant un complément d'examen et note que d'autres questions pourraient également être prises en considération, notamment celle qui concerne la classification des documents et celle de savoir si le dispositif expressément mis en place pour les gouvernements a atteint son objectif.
- 32.** *Le porte-parole des travailleurs* fait observer que le rapport qui sera présenté lors de la session de mars devra évaluer si les principes directeurs de la réforme ont été respectés. Il se demande si les sections et les segments coïncident pleinement avec les objectifs stratégiques de l'OIT. Le champ couvert par le Segment du dialogue social n'est pas suffisamment large: les questions touchant au droit du travail, à l'inspection du travail et aux relations professionnelles ne sont pas traitées de manière satisfaisante. Les débats du Segment de la coopération technique devraient être davantage axés sur les politiques et les stratégies, et les documents examinés par le Segment de l'emploi et de la protection sociale ne sont pas aussi approfondis qu'auparavant. Il faudrait prévoir davantage de temps pour les réunions de groupe dont l'ordre du jour est particulièrement chargé. Les questions inscrites à l'ordre du jour devraient être réparties de manière plus judicieuse et prévoir des débats d'orientation qui soient davantage ciblés sur des sujets d'actualité. Le Bureau doit proposer suffisamment à l'avance des questions à inscrire à l'ordre du jour et justifier ses choix. Il est inévitable que certains documents du bureau arrivent au dernier moment. Il convient de conserver aux réunions du bureau leur caractère confidentiel. Il faudrait continuer de mettre des exemplaires imprimés des rapports à la disposition de certains participants.
- 33.** *Le porte-parole des employeurs* souscrit aux objectifs énoncés au paragraphe 6 du document. La réforme donne satisfaction, mais des améliorations sont certainement possibles. Il faut éviter tout double emploi entre les sections ou les segments. La Section de

haut niveau ne devrait se réunir que lorsqu'un thème bien précis a été retenu. Le Bureau devrait préciser en quoi les réunions des groupes de travail diffèrent des séances plénières, étant donné qu'il règne en la matière une certaine confusion. Lors de la Section de haut niveau tenue précédemment, de nombreux pays ont fait une déclaration, et la gestion du temps aurait été meilleure si l'on avait disposé d'un minuteur. La réforme interne et celle du Conseil d'administration vont de pair. Il y a beaucoup à faire pour assurer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. La Section institutionnelle examinera demain la question de l'ordre du jour de la Conférence: à cet égard, des travaux préliminaires auraient grandement facilité le débat. Les informations contenues dans les documents présentés au Conseil d'administration sont parfois tout simplement trop nombreuses pour être facilement assimilées. Les responsables des groupes se retrouvent alors à devoir expliquer le contenu des documents au lieu de jouer leur rôle qui consiste à harmoniser les positions des différents groupes. Les documents devraient être structurés de manière claire et logique – avec un contenu, un message et un objectif – et être disponibles suffisamment à l'avance. Si l'on veut que le Conseil d'administration cesse d'être un instrument bureaucratique pour devenir un véritable outil de gouvernance, il convient d'instaurer une interaction optimale entre cet organe et le Bureau.

Projet de décision

34. *Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau de préparer en vue de sa 320^e session (mars 2014):*

- a) une proposition détaillée relative à une session de la Conférence de deux semaines, qui tiendrait compte des préoccupations et des demandes formulées durant la présente discussion et qui apporterait des précisions sur les questions faisant consensus;*
- b) un plan de travail détaillé pour la 103^e session, qui tiendrait compte des réformes susmentionnées et qui pourrait être encore amélioré, ou mis à l'essai, à la 103^e session de la Conférence;*
- c) des informations complémentaires sur les questions en suspens pour lesquelles les consultations et les discussions doivent se poursuivre.*